



anses

HYPODERMOSE BOVINE

DESCRIPTION ET IMPORTANCE

L'hypodermose bovine, aussi appelée « varron », est une parasitose externe due à des mouches appartenant à deux espèces, *Hypoderma bovis* et *Hypoderma lineatum*.

Suite à un plan de lutte initié dans les années 1980 sous l'impulsion des Groupements de Défense Sanitaire (GDS), poursuivi et rendu obligatoire par le classement de l'hypodermose sous sa forme clinique comme maladie réputée contagieuse puis comme danger sanitaire de deuxième catégorie, le territoire continental français est aujourd'hui indemne d'hypodermose bovine.

L'hypodermose bovine n'a pas été catégorisée au niveau européen dans le cadre de la Loi Européenne de Santé Animale.

Même si la situation épidémiologique française de l'hypodermose bovine est extrêmement favorable à ce jour, le risque de ré-introduction n'est pas négligeable compte tenu de la persistance des infestations dans des pays européens limitrophes. En l'absence de mesures de contrôle et de surveillance, l'hypodermose bovine pourrait réapparaître en France en l'espace de quelques années.

LA MALADIE

Les mouches adultes sont actives en été et déposent des œufs sur les membres des bovins. Les larves de 1^{er} stade issues de ces œufs pénètrent activement à travers la peau et migrent à travers l'organisme pour finalement atteindre le tissu conjonctif sous-cutané de la région dorso-lombaire où elles se développent en larves de stade 2 puis de stade 3 dans des nodules cutanés pourvus d'un orifice permettant leur respiration, appelé pertuis respiratoire. Arrivées à maturité au printemps de l'année suivante, ces larves de stade 3 quittent les nodules via le pertuis respiratoire, tombent sur le sol et s'y transforment en pupe, qui donneront des adultes au bout de 1 à 2 mois en fonction des conditions météorologiques. La saisonnalité des cycles pourrait évoluer sous l'effet du réchauffement climatique. Les mouches adultes peuvent se déplacer dans un rayon de 5 kilomètres propageant l'infestation d'élevage en élevage.

Tous les élevages de bovins ayant accès à l'extérieur au printemps et en été sont susceptibles d'être infestés. Compte-tenu des capacités de déplacement des mouches adultes, l'hypodermose est une myiase qui se développe en tâche d'huile à partir d'un premier foyer.

Tous les bovins peuvent être infestés par les hypodermes. Cependant des infestations répétées conduisent à la mise en place d'une résistance conduisant à une diminution de nombre de larves par bovin. En zone d'enzootie, ce sont principalement les jeunes animaux qui sont infestés. Dans une situation d'éradication comme celle que connaît aujourd'hui la France, du fait de l'absence d'immunité, toutes les catégories d'âge seraient infestées de façon identique si une introduction d'hypodermose survenait.

SURVEILLANCE ET RÔLE DU LABORATOIRE NATIONAL DE RÉFÉRENCE

Le diagnostic de l'hypodermose se basait initialement sur la mise en évidence de larves 3 sur le dos des bovins au moment de la période d'émergence. Cette méthode visuelle présentait une faible sensibilité, en particulier lorsque la prévalence d'infestation diminuait. Dans les années 1990, un test sérologique de détection des anticorps dirigés contre un antigène produit par les larves 1 a été déployé et a permis de détecter les infestations de façon plus précoce, avant l'émergence des larves 2 et 3 sur le dos et d'améliorer de façon significative la sensibilité de détection des infestations. Le système actuel de surveillance de l'hypodermose en France est basé sur ce test de détection des anticorps dans le sérum et dans le lait.

Les modalités de traitement des bovins infestés par *Hypoderma* ont aussi évolué au cours du temps : les premiers plans de contrôle reposaient sur des traitements systématiques des bovins en hiver, puis une fois que la prévalence avait baissé sur des traitements tactiques des seuls élevages varonnés. Les molécules utilisées appartenaient d'abord à la famille des organophosphorés puis à la famille des lactones macrocycliques, et en particulier l'ivermectine administrée à une très faible dose (0,2 µg/kg de poids vif).

La prévention repose sur le contrôle des introductions et en particulier sur le traitement des bovins introduits à partir de troupeaux à risque.

Le Laboratoire national de référence (LNR) pour l'hypodermose bovine assure un contrôle de réactifs du seul kit ELISA commercial disponible pour la détection des anticorps dirigés contre *H. bovis* et *H. lineatum*, l'animation du réseau de laboratoires départementaux par l'organisation d'essais interlaboratoires d'aptitude (EILA) et un appui scientifique et technique auprès des laboratoires et des gestionnaires.





anses

AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ SANITAIRE
de l'alimentation, de l'environnement et du travail

14 rue Pierre et Marie Curie
94701 Maisons-Alfort Cedex
www.anses.fr – @Anses_fr

Connaître, évaluer, protéger